

Swiss Olympic Cards 2025 ss

Swiss Tennis, en novembre 2024

I. Préambule

La Swiss Olympic Card est une distinction pour les athlètes. Elle est remise d'une part sur la base des performances réalisées lors des compétitions internationales, et d'autre part sur la base du potentiel existant de l'athlète. En concertation avec Swiss Tennis, Swiss Olympic attribue une Swiss Olympic Card **personnelle** et non transmissible, qui doit être renouvelée chaque année. Elle est mise à disposition **sous forme numérique**.

La Swiss Olympic Card destinée aux athlètes existe dans les cinq variantes suivantes :

1. Or
2. Argent
3. Bronze
4. Elite
5. Talent
 - a. National
 - b. Régional
 - c. Local (n'existe pas au tennis)

Une Swiss Olympic Card existe aussi pour les :

1. Entraîneur·e·s
2. Technicien·ne·s
3. Fonctionnaires

Les titulaires d'une Swiss Olympic Card Or, Argent ou Bronze ont également la possibilité de demander une **contribution d'encouragement**¹ auprès de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse. Les titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card National ont la possibilité de demander un **parrainage** auprès de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse.

¹ Pour autant que leur revenu annuel (net) ne dépasse pas CHF 75 000.–.

1. FTEM Suisse

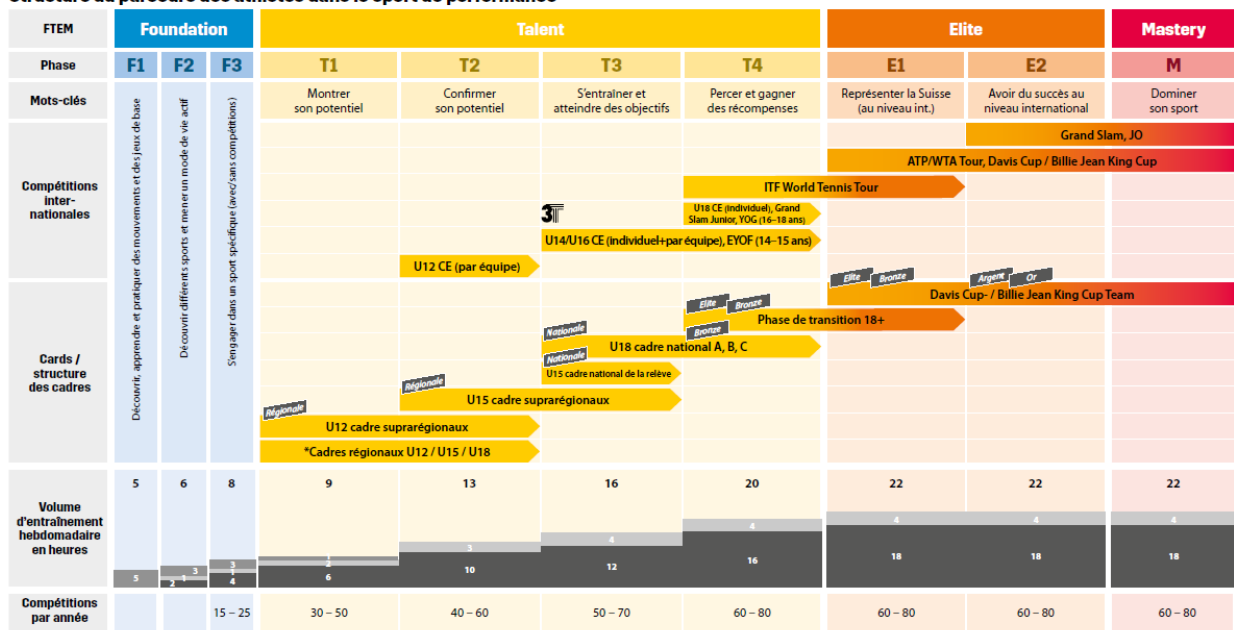
Le concept cadre pour le développement du sport et des athlètes « FTEM Suisse » sert de fondement à la promotion du sport suisse. Ce concept est également appliqué par Swiss Tennis, comme le montre le schéma ci-dessous pour le tennis :

Tennis

Swiss Tennis
FTEM Fédération



Structure de parcours des athlètes dans le sport de performance



■ Spécifique au sport (entraînement & compétitions) ■ Condition physique (force, souplesse, coordination) ■ Autres activités sportives (sport scolaire, activités polysportives, entraînement complémentaire)
Remarque: U12 = athlète jusqu'à 12 ans compris, vaut jusqu'à la catégorie U23, *Swiss Olympic Talent Card régionale possible dans des cas limites, si les conditions du concept sont remplies

Coordination entre l'école/l'apprentissage et le sport de performance

(Sec. I et II, école professionnelle comprise)

- Notice « Coordination entre l'école/l'apprentissage et le sport de performance »
- Brochure « Formation professionnelle et sport de performance »

La fédération recommande :

- Souplesse quant à l'octroi d'exemptions au profit de certains entraînements/compétitions (également possible au sein d'une école ordinaire) : **dès T1**
- Dispenses (également possibles au sein d'une école ordinaire) : **dès T1**
- Classe de sport/école de sport (selon le lieu d'entraînement/de l'école/du domicile) : **dès T2 (dès sec 1)**

Contact au sein de la fédération :
Annemarie Rüegg
annemarie.ruegg@swisstenis.ch
Téléphone 032 344 07 07

Cards

Validité : Talent Cards (R, N) : 01.05.–30.04.
Elite Cards (E, B, A, O) : 01.05.–30.04.
Age : Talent Card Régionale : ~12-18 ans
Talent Card Nationale : ~13-18 ans

Organismes responsables de la PR

Les organismes responsables peuvent être consultés et filtrés par niveau et par canton [ici](#).

2. Critères d'attribution de la Card au tennis

Concrètement, le concept cadre est mis en œuvre de la manière suivante :

1. Or (phases E2 et M de FTEM)

- Top 10 au classement ATP ou WTA au 31.12²
- Engagement pour le sport de compétition selon les principes de la Charte éthique

² Top 10 ATP/WTA en double

- c. En « bons termes » avec Swiss Tennis
- d. Elle est attribuée pour une année au maximum et peut être prolongée si les critères sont remplis.

2. Argent (phases E1 et E2 de FTEM)

- a. Top 150 au classement ATP ou WTA au 31.12 ³
- b. Engagement pour le sport de compétition selon les principes de la Charte éthique
- c. En « bons termes » avec Swiss Tennis
- d. Elle est attribuée pour un cycle olympique au maximum et peut être prolongée.

3. Bronze (phases T4/E1 de FTEM) – carte de transition de junior à professionnel.le

- a. Top 100 au classement ITF juniors au 31.12
- b. Cadre A ou B de Swiss Tennis
- c. Engagement pour le sport de compétition selon les principes de la charte éthique
- d. En « bons termes » avec Swiss Tennis
- e. Attribuée au maximum pour 4-6 ans, jusqu'à 25 ans max.

4. Elite

- a. Min. 1 point⁴ au classement ATP ou WTA⁵ au 31.12 à partir de l'année de ses 18 ans
- b. Min. 5 points⁶ au classement ATP ou WTA au 31.12 à partir de l'année de ses 20 ans et suivantes.
- c. Engagement pour le sport de compétition selon les principes de la Charte éthique
- d. En « bons termes » avec Swiss Tennis
- e. Elle est attribuée pour une année au maximum et peut être prolongée si les critères sont remplis.

³ Top 50 ATP/WTA en double

⁴ Double min. 10 points

⁵ Il faut pour cela figurer sur la liste de classement officielle de l'ATP ou de la WTA.

⁶ Double min. 50 points

5. Talent

a. Régional (phases T1 et T2 de FTEM)

Une Talent Card Régionale est attribuée aux joueur.se.s qui remplissent les critères sportifs liés à l'âge conformément au concept PISTE régional. Les titulaires d'une Talent Card Régionale font en majorité partie du cadre interrégional M12 ou M15. D'autres font partie des joueuses et joueurs les plus forts âgés de 12 à 18 ans au sein des cadres régionaux. La Talent Card Régionale est à chaque fois attribuée pour une année.⁷

b. National (phases T3 et T4 de FTEM)

Les joueur.se.s qui font partie d'un cadre national junior de Swiss Tennis reçoivent une Talent Card Nationale. Une distinction est faite entre le cadre national de la relève M15 et le cadre national A/B/C dans le domaine M18. La Talent Card Nationale est attribuée aux athlètes âgés de 13 à 18 ans et sa validité est à chaque fois d'une année.

c. Local (n'existe pas au tennis)

6. La Card est attribuée pour un an aux **entraîneur.e.s** dans les cas suivants :

- a. Qualification « Entraîneur·e sport de performance avec certificat fédéral de capacité » (examen professionnel réussi) ou « Entraîneur·e sport d'élite avec diplôme fédéral » (examen professionnel supérieur réussi) et une fonction officielle d'entraîneur.e dans un organisme régional reconnu par la fédération (Swiss Tennis Coaching Network)
- b. Entraîneur·e.s avec une équivalence/passerelle correspondante, attribuée par la Formation des entraîneurs Suisse
- c. Fonction officielle au sein de la fédération en tant qu'entraîneur·e d'un cadre national élite ou de la relève

⁷ Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet de Swiss Tennis: <https://www.swisstennis.ch/fr/sport-d-elite/soutien/chemin-du-joueur/selections/>

- d. Engagement pour le sport de compétition selon les principes de la Charte éthique
- e. En « bons termes » avec Swiss Tennis
- f. Elle est attribuée pour une année au maximum et peut être prolongée si les critères sont remplis.

7. La Card est attribuée pour un an aux **technicien.ne.s** dans les cas suivants :

- a. Président·e et Directeur·rice
- b. Responsable éthique et responsable antidopage
- c. Chef·fe du sport de compétition, chef·fe de la relève
- d. Chef·fe du sport amateur et responsable de la formation
- e. Responsable des finances et responsable du marketing et de la communication / des médias
- f. Responsable de la planification de carrière, responsable « Club Management »

8. **Fonctionnaires** – non pertinent pour le tennis

Valable à partir du 1^{er} décembre 2025

Bienne, le 18.09.2025

Swiss Tennis

Alessandro Greco
Directeur Sport d'Elite